

RAPPORT DU SECTEUR DE LA SANTE

Séminaire d'orientation budgétaire 2018

La politique du Gouvernement dans le secteur de la Santé vise à accroître, d'une part la couverture de l'offre des soins de santé primaire de qualité, particulièrement en faveur des groupes vulnérables, notamment mères et enfants....

Et d'autre part l'accessibilité et l'utilisation de services pour une couverture sanitaire universelle de la population.

De manière singulière, un accent sera mis sur :

- I. Le renforcement de capacité de personnels de santé, en particulier des sages-femmes et les spécialistes en vue de leur permettre d'offrir des services et soins de santé de qualité ;*
- II. La poursuite de l'effort de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures sanitaires aux différents niveaux de la pyramide sanitaire ;*
- III. L'offre de médicaments essentiels de qualité certifiée et des intrants spécifiques ;*
- IV. L'amélioration de la Gouvernance des structures de santé de l'Etat en mettant l'accent particulier sur la transparence, la redevabilité et le contrôle citoyen ;*
- V. La lutte contre les maladies épidémiques, endémiques, tropicales négligées, émergentes non transmissibles et les carences nutritionnelles.*

Les actions prioritaires pour la période 2018-2020 :

- Appui à l'achat de contraceptifs ;
- Achat des micronutriments et des aliments thérapeutiques ;
- Achat des médicaments essentiels et les intrants spécifiques ;
- Appui au fonctionnement des laboratoires d'analyse biologique ;
- Appui à la subvention des soins d'accouchement des enfants de moins de 5 ans ;
- Création et équipement du laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments ;

I. La situation des recettes

La Loi rectificative de finances 2016 avait retenu pour le secteur de la Santé 20.492.270.910 CDF dont les réalisations s'élèvent à 14.435.388.608 CDF, soit 70,44%.

Prévisions budgétaires présentées par le Secteur Santé pour l'exercice budgétaire 2017: 13.510.876.519 CDF.

Assignations inscrites dans le Projet de Loi de Finances en 2017 : 26.273.936.106 CDF.

Les dépenses

Année	Global			Santé					Taux moyen de change (CDF en USD)
	Budget global	Exécution budget global	Taux d'exécution	Budget Santé	Exécution budget santé	Taux budget alloué à la Santé	Taux d'exécution budget Santé sur budget alloué	Taux d'exécution budget Santé sur exécution globale	
2002	580 188 092	527 957 268	91,00%	4 725 654	944 010	19,98%	20%	0,18%	348
2003	838 671 408	709 608 221	84,61%	41 087 878	22 817 131	55,53%	56%	3,22%	399
2004	1 254 947 743	948 755 297	75,60%	38 940 768	22 223 105	57,07%	57%	2,34%	421
2005	1 791 487 613	1 220 261 123	68,11%	79 858 697	43 725 664	54,75%	55%	3,58%	450
2006	2 079 122 000	1 386 665 630	66,69%	83 696 336	45 198 481	54,00%	54%	3,26%	500
2007	2 446 981 439	1 625 249 346	66,42%	88 589 100	96 407 247	108,83%	92%	5,93%	560
2008	3 181 098 506	2 466 906 524	77,55%	96 055 295	96 871 977	100,85%	95%	3,93%	560
2009	4 782 968 601	2 523 829 984	52,77%	189 300 174	120 004 879	63,39%	73%	4,75%	816
2010	5 902 650 121	3 526 709 155	59,75%	345 114 095	186 055 164	53,91%	21%	5,28%	950
2011	7 015 728 056	3 476 301 000	49,55%	243 147 598	142 901 175	58,77%	59%	4,11%	962
2012	7 095 191 852	3 835 205 844	54,05%	555 161 182	149 877 871	27,00%	27%	3,91%	939
2013	6 836 660 163	3 800 771 729	55,59%	312 426 655	213 156 593	68,23%	68%	5,61%	941
2014	8 027 203 838	3 976 578 770	49,54%	555 872 388	209 964 716	37,77%	38%	5,28%	928
2015	8 100 607 542	809 859 422	10,00%	342 999 685	44 720 006	13,04%	13%	5,52%	937
2016				389 367 381	373 937 739		96%		940

Situation salariale

Les effectifs payés (prime)

PROVINCE	EFFECTIF	MONTANT BRUT EN FC
BANDUNDU	12266	535654355
BAS - CONGO	7402	459137763
EQUATEUR	12089	549382110
KASAÏ OCCIDENTAL	5131	286355656
KASAÏ ORIENTAL	9824	503104083
KATANGA	8982	750335493
KINSHASA	16929	4061551880
MANIEMA	3967	219892787
NORD KIVU	7834	443683240
PROVINCE ORIENTALE	11586	543927747
SUD KIVU	7889	439277770
Total général	103899	8792302884

Situation des effectifs payés (salaire)

PROVINCE	EFFECTIF	MONTANT BRUT EN FC
BANDUNDU	6444	542092835
BAS - CONGO	5160	428505679
EQUATEUR	4446	373004658
KASAÏ OCCIDENTAL	3127	260881159
KASAÏ ORIENTAL	4147	346442589
KATANGA	1259	105945444
KINSHASA	17635	2413946217
MANIEMA	470	39682290
NORD KIVU	1636	136307939
PROVINCE ORIENTALE	1661	140230973
SUD KIVU	626	53286137
Total général	46611	4840325920

Situation des effectifs non payés (prime)

N°	PROVINCE	TOTAL EFFECTIF	IMPACT
1	BANDUNDU	8038	488097813
2	KINSHASA	6090	1567757472
3	KONGO CENTRAL	3034	290802363
4	L'EQUATEUR	2870	274307953
5	KATANGA	3693	545031322
6	P.ORIENTALE	2146	311927448
7	KASAI OCCIDENTAL	1152	159219254
8	MANIEMA	1459	130455695
9	NORD KIVU	4746	372527992
10	SUD KIVU	3914	249797998
11	KASAI ORIENTAL	1892	248844471
		39034	4638769781

Les préalables pour atteindre les assignations budgétaires sont :

1. Effectuer des missions mixtes SANTE/FINANCES (DGRAD) pour les contrôles des perceptions et versements au Trésor Public des recettes perçues à l'initiative du Ministère de la Santé Publique surtout en ce qui concerne les actes du Programme National de l'Hygiène aux Frontières
2. Appliquer strictement l'arrêté interministériel en cours de révision en rapport avec l'omission des certains actes et la définition des concepts
3. Privilégier les concertations entre les parties concernées lorsqu'il s'agit de la remise en cause d'un arrêté interministériel en plein exercice budgétaire
4. Réduire les régimes douaniers privilégiés et autres exonérations sur les importations et exportations des produits d'origine toxique ayant un impact négatif sur la santé de la population
5. Inventaire des tous les actes générateurs des recettes et activation des actes qui sont encore inactivés.
6. Que les autorisations de mise sur le marché des médicaments et des produits de santé soient payées d'avance lors de la soumission du dossier en ce qui concerne la Direction de Pharmacie et des Laboratoires de Santé.

Recommandations

- L'Etat congolais doit reprendre le leadership dans le financement du secteur de santé (ressources propres) à concurrence d'au moins 60% et les partenaires ne peuvent venir qu'en appui au secteur. A ce titre, il est important d'améliorer le niveau d'exécution du budget du secteur ;
- Diligenter un audit externe sur la gestion des zones de santé, des hôpitaux généraux de référence, les centres de santé ainsi que les structures sanitaires en convention avec l'Etat ;
- Créer un chapitre budgétaire sur le financement des organisations de la société civile de la thématique santé dans le cadre d'interventions complémentaires, de suivi-évaluation et contrôle citoyen tel que prévu dans le PNDS 2016-2020.